



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1061

Mise en place d'un avenant à la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1061 - MISE EN PLACE D'UN AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO DE LYON (DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2019/4442 du 29 janvier 2019, le Conseil municipal a choisi de déléguer l'exploitation du casino au groupe Partouche, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2028, soit 9 ans, et a approuvé le contrat de délégation et autorisé M. le Maire à la signer.

Il s'avère nécessaire de modifier ce contrat en concluant un premier avenant afin de prendre en compte les éléments repris ci-après.

L'article 25 du contrat de délégation prévoit la production, par le délégataire, d'un rapport annuel dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice.

Au regard d'un exercice compris entre le 1^{er} novembre (année n) et le 31 octobre (année n+1), le délai ci-dessus fixé dont le terme intervient au 31 janvier (année n+2) ne permet pas la transmission, par le délégataire, de la copie du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice concerné.

En effet, ce rapport est quant à lui produit dans un délai de 4 mois suivant la clôture budgétaire, soit dans un délai courant jusqu'au 30 avril (année n+2).

Or l'article 25.2.2° du contrat prévoit, en accompagnement du rapport annuel, la communication de la copie du rapport général du commissaire aux comptes nécessaire à la certification des comptes du délégataire sur l'exercice concerné.

II- Propositions :

Dans ce contexte, et afin que le délégataire soit en capacité de produire un rapport complet, le délai de production du rapport indiqué au premier paragraphe de l'article 25 est modifié comme suit :

(...) le délégataire produit chaque année, dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice, un rapport annuel. (...)-

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L3135-1 et suivants du code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/3643 du 29 janvier 2018 et n° 2019/4442 du 21 janvier 2019 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du casino signé avec la société SAS Grand Casino de Lyon le 7 février 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET